



N° de résolution
ou annotation

Règlement 523-25 modifiant le règlement numéro 496-23 afin d'augmenter le plafond du fonds de roulement

ATTENDU QUE le 16 janvier 2024, la municipalité a adopté le Règlement no 495-23 décrétant la création d'un fonds de roulement dont le capital est de 200 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes souhaite augmenter le capital du fonds de roulement à 350 000\$;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier mentionne les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption et que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci, comme prévu dans le projet déposé ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 10 juin 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Boulet, appuyé par monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le Règlement décrétant la création d'un fonds de roulement ayant pour numéro 496-23 est modifié en remplaçant l'article 1 par le nouvel article 1 suivant :

«1. Le conseil est autorisé à créer un fonds de roulement dont le capital est de 350 000\$».

ARTICLE 2

Le Règlement décrétant la création d'un fonds de roulement ayant pour numéro 496-23 est modifié en remplaçant l'article 3 par le nouvel article 3 suivant :

«3. Le conseil est aussi autorisé à affecter annuellement la somme de 10 000 \$ provenant du surplus accumulé de son fonds général, le cas échéant ».

ARTICLE 3

Le règlement numéro 509-24 est abrogé.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Adopté par le conseil, à la séance du 15 juillet 2025.

DONNÉ, à la Municipalité de Nantes, le 17 juillet 2025.

Avis de motion	Le 10 juin 2025
Dépôt de projet	Le 10 juin 2025
Adoption du règlement	Le 15 juillet 2025
Avis public d'entrée en vigueur	Le 5 août 2025

Daniel Gendron
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général Greffier-trésorier



N° de résolution
ou annotation